

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 décembre 2017 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

Arrivée du conseiller Robert Théorêt à 19 h 32.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA est aussi présente. Le conseiller Paul Gauthier est absent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance du 12 décembre 2017 à 19 h 30.

Arrivée du conseiller Robert Théorêt.

2017-12-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017
 - 3.3. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
 - 3.4. Dépôt de la correspondance
 - 3.5. Calendrier des séances ordinaires de l'année 2018
 - 3.6. Date de la séance extraordinaire de l'adoption du budget 2018
 - 3.7. Déclaration en vertu de la *Loi sur l'éthique et déontologie*
4. Ressources humaines
 - 4.1. Fin d'emplois
5. Finances
 - 5.1. Approbation de la liste des comptes de novembre 2017
 - 5.2. Approbation des factures de l'auditeur Poirier & Associés inc. et autorisation de paiement
 - 5.3. Adjudication du refinancement du règlement d'emprunt numéro 284-09
 - 5.4. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 1 205 000 \$
6. **Période de questions**
7. Incendie
8. Voirie et travaux publics
 - 8.1. Approbation de la facture de Serge Liboiron pour les travaux de reprofilage d'un fossé sur le chemin de la Rivière-Beaudette et autorisation de paiement
 - 8.2. Approbation de la facture de Serge Liboiron pour l'aménagement d'un chemin d'accès à l'usine d'épuration sur le chemin de Saint-Télesphore et autorisation de paiement
9. Déneigement
10. Environnement et hygiène du milieu
11. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
 - 11.1. Demande d'autorisation numéro 17-43 en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 11.2. Renouvellement du contrat de courtage avec l'Agence immobilière Vachon-Bray inc.

12. Loisirs et culture
- 12.1. Glissade sur le terrain de jeux
13. Autres sujets :
- 13.1. Conférence de presse - Programme Québec branché
14. **Période de questions**
15. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-12-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 au moins soixante-douze heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-12-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 au moins soixante-douze heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), chacun des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Télesphore dépose devant ce conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Télesphore et de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges, dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la Municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Plusieurs lettres de félicitations ont été adressées au maire de la Municipalité de Saint-Télesphore, monsieur Yvon Bériault, pour sa réélection le 5 novembre 2017 ainsi qu'à tous les conseillers réélus par acclamation.

2017-12-04

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Raymond Leclair,
appuyé par François D'André
ET RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018. Ces séances se tiennent le mardi et débutent à 19 h 30.

16 janvier 2018	10 juillet 2018
13 février 2018	14 août 2018
13 mars 2018	11 septembre 2018
10 avril 2018	9 octobre 2018
8 mai 2018	13 novembre 2018
12 juin 2018	11 décembre 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE L'ADOPTION DU BUDGET 2018

2017-12-05

Il est proposé par monsieur le conseiller François D'André,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

QUE la séance extraordinaire de l'adoption du budget 2018 soit fixée au mardi le 30 janvier 2018 à 19 h 00, à la salle du Centre communautaire, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉCLARATION EN VERTU DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer un extrait du registre qui contient les déclarations de dons, marques d'hospitalité et autres avantages de même nature conformément à l'article 2 du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, informe l'assemblée qu'il n'y a aucune déclaration à ce registre en date des présentes.

2017-12-06

FIN D'EMPLOIS

Il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore accepte la démission des employés suivants :

Nom	Fonction
Jules Bourgon	Journalier
Julien Lamarre	Préventionniste
Nathalie Chénier	Secrétaire-trésorière adjointe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-12-07

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Salaires versés du 1er au 30 novembre 2017	27 551,71 \$
Prélèvements bancaires du 1er au 30 novembre 2017	2 106,84
Comptes déjà payés au 30 novembre 2017	279 796,12
Comptes à payer au 30 novembre 2017	<u>57 574,23</u>
TOTAL	<u>367 028,90 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, des comptes de novembre 2017 ;

D'APPROUVER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des comptes payés au cours de la période du 1er au 30 novembre 2017 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 30 novembre 2017 ;

DE RATIFIER l'annulation du chèque numéro 6177.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-12-08

**APPROBATION DES FACTURES DE L'AUDITEUR POIRIER & ASSOCIÉS INC. ET
AUTORISATION DE PAIEMENT**

Il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les deux factures de l'auditeur *Poirier & Associés inc.* au montant respectivement de 7 243,43 \$ et 4 024,13 \$ taxes incluses ;

D'AUTORISER le paiement des deux factures, d'un montant total de 11 267,56 \$ taxes incluses, à *Poirier & Associés inc.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-12-09

**ADJUDICATION DU REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO
284-09**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	12 décembre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,4219 %
Montant :	1 205 000 \$	Date d'émission :	19 décembre 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Télesphore a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 décembre 2017, au montant de 1 205 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

196 300 \$	2,00000 %	2018
202 600 \$	2,10000 %	2019
208 900 \$	2,25000 %	2020
215 500 \$	2,40000 %	2021
381 700 \$	2,60000 %	2022

Prix : 99,04400 Coût réel : 2,72456 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

196 300 \$	2,77000 %	2018
202 600 \$	2,77000 %	2019
208 900 \$	2,77000 %	2020
215 500 \$	2,77000 %	2021
381 700 \$	2,77000 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,77000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

196 300 \$	2,77000 %	2018
202 600 \$	2,77000 %	2019
208 900 \$	2,77000 %	2020
215 500 \$	2,77000 %	2021
381 700 \$	2,77000 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,77000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 19 décembre 2017 au montant de 1 205 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 284-09. Ces billets sont émis au prix de 99,04400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-12-10

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 1 205 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Télesphore souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 205 000 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
284-09	909 100 \$
284-09	295 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 284-09, la Municipalité de Saint-Télesphore souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt
ET RÉSOLU

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 décembre 2017 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire, Yvon Bériault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit ;

2018	196 300 \$	
2019	202 600 \$	
2020	208 900 \$	
2021	215 500 \$	
2022	222 300 \$	à payer en 2022
2022	159 400 \$	à renouveler

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 284-09 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 décembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PERIODE DE QUESTIONS

Neuf (9) personnes sont présentes dans la salle.

Demande de suivi de la pétition qui avait été déposée à la séance du Conseil de novembre 2017. Le maire, Yvon Bériault, précise qu'elle sera étudiée en comité de travail et que les citoyens concernés seront consultés.

2017-12-11

APPROBATION DE LA FACTURE DE SERGE LIBOIRON POUR LES TRAVAUX DE REPROFILAGE D'UN FOSSÉ SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BEAUDETTE ET AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE les travaux de reprofilage de fossés sur le chemin de la Rivière-Beaudette ont été effectués en régie interne,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER les travaux effectués par *Serge Liboiron* et d'autoriser le paiement d'un montant de 2 678,72 \$ taxes incluses, pour le reprofilage de fossés sur le chemin de la Rivière-Beaudette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-12-12

APPROBATION DE LA FACTURE DE SERGE LIBOIRON POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN D'ACCÈS À L'USINE D'ÉPURATION SUR LE CHEMIN DE SAINT-TÉLESPHORE ET AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement d'un chemin d'accès à l'usine d'épuration sur le chemin de Saint-Télesphore ont été effectués en régie interne,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER les travaux effectués par *Serge Liboiron* et d'autoriser le paiement d'un montant de 4 666,13 \$ taxes incluses, pour l'aménagement d'un chemin d'accès à l'usine d'épuration sur le chemin de Saint-Télesphore.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-12-13

DEMANDE D'AUTORISATION NUMÉRO 17-43 EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

CONSIDÉRANT la demande déposée pour la construction d'une galerie avec toit en cour latérale attenante au bâtiment principal sur le lot 3 767 812 du Cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT les critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la zone RA-3 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande l'acceptation de la demande d'autorisation numéro 17-43 en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA),

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de PIIA numéro 17-43 relative à la construction d'une galerie avec toit en cour latérale attenante au bâtiment principal sur le lot 3 767 812 du Cadastre du Québec, conditionnellement au respect des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, soit :

- L'escalier devra totaliser 2 marches s'il n'est pas prévu de main courante, sinon dans le cas où il serait prévu 3 marches, il doit être muni d'une main courante ;
- La hauteur du garde-corps devra être respectée ainsi que les distances, les saillies et les types de matériaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-12-14

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE COURTAGE AVEC L'AGENCE IMMOBILIÈRE VACHON-BRAY INC.

CONSIDÉRANT QUE le contrat de courtage avec l'Agence Immobilière Vachon Bray inc. pour la vente du terrain situé au 1384, route 340 est expiré depuis le mois d'octobre 2017,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore renouvelle le contrat de courtage avec l'Agence Immobilière Vachon Bray inc. pour la vente d'un terrain appartenant à la Municipalité de Saint-Télesphore, portant la désignation cadastrale 4 438 123 du cadastre du Québec, d'une durée d'un an expirant en décembre 2017 ;

QUE le maire monsieur Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Micheline Déry, soient et ils sont, par les présentes, autorisés, pour et de la part de la Municipalité de Saint-Télesphore, à signer le contrat de courtage ainsi que tout document y afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

GLISSADE SUR LE TERRAIN DE JEUX

Le conseiller Raymond Leclair demande qu'une glissade pour les enfants soit aménagée au Parc André-Leblanc.

CONFÉRENCE DE PRESSE - PROGRAMME QUÉBEC BRANCHÉ

Le 11 décembre 2017, à la salle communautaire de la Municipalité de Saint-Télesphore, la députée de Soulanges, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et ministre responsable de la région de la Montérégie, madame Lucie Charlebois, a fait l'annonce de trois projets dans la région de la Montérégie, dont un dans le secteur de Dalhousie à Saint-Télesphore. Ces projets permettront d'établir des points de présence d'Internet haut débit.

L'implantation de l'Internet haut débit dans le secteur de Dalhousie représente des investissements de 351 900 \$, une contribution de 63 997 \$ du programme *Québec branché* ainsi qu'une autre contribution de 63 997 \$ du programme fédéral *Brancher pour innover*. Ce projet touchera 83 foyers et 3 institutions.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes dans l'assistance posent des questions en lien avec les points à l'ordre du jour.

Les sujets suivants sont également discutés :

- Déneigement des routes de la municipalité.

2017-12-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 20 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Monsieur Yvon Bériault, maire

Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière